



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 116679

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes exprimées par les masseurs kinésithérapeutes. En effet les inquiétudes formulées sur l'avenir de leur profession sont multiples : revalorisation tarifaire (pour faire face à la forte augmentation des charges), mise en place d'un tarif unique (simplifiant le travail administratif), reconnaissance professionnelle (avec autonomie et consultation en première intention), protection légitime de leur diplôme d'État contre les pratiques illégales, amélioration du cursus des étudiants masseurs kinésithérapeutes avec un diplôme master validant leur formation. Il souhaite donc savoir quelles mesures permettront de répondre aux attentes de toute une profession dont l'activité est incontournable au sein de notre système de santé.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116679

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2011, page 8715

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)